



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 janvier 2024

N° 2024/01-01

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER
Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD
Catherine ESTOUP représentée par Marie-Hélène WEBER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE
Richard CORVAISIER représenté par Jacques BURGUIERE
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

Jean-Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2024**N° 2024/01-01****COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, communique au conseil municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis le 23 novembre 2023.

DECISION N°2023-11-381

Signature d'un contrat de prestation de service avec Fit Family pour la mise à disposition d'une salle d'éveil corporel en présence d'un animateur pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 7.20€/h TTC par enfant.

DECISION N°2023-11-382

Signature d'un contrat de prestation de service avec Sébastien PUCCINELLI pour la supervision de l'équipe d'accueillants du LAEP de Castelnaud-le-Lez pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 120€ TTC de l'heure.

DECISION N°2023-11-383

Signature d'un contrat de prestation de service avec Guilhem CLEOPHAS pour la mise en place d'ateliers sensoriels pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 55€/h TTC par séance d'une heure.

DECISION N°2023-11-384

Signature d'un contrat de prestation de service avec Marjorie MEEUS pour la mise à en place d'ateliers d'éveil corporel pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 55€/h TTC par séance d'une heure.

DECISION N°2023-11-385

Signature d'un contrat de prestation de service avec Catherine DELAUNAY pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical et d'animations musicales à thème pour l'année 2024. Le prix de l'intervention s'élève à 57.50€/h TTC par séance d'une heure d'éveil musical et 88€/h TTC pour les animations musicales à thème.

DECISION N°2023-11-386

Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Action d'espace. La représentation du spectacle « Les Brigades Chorégraphiques » prévue le 20 octobre 2023 ayant été annulée, les parties se sont accordées pour le report le 9 décembre 2023. Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

DECISION N°2023-11-387

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Diocésaine de Montpellier pour l'utilisation de l'espace Lagoya et de l'espace traiteur le samedi 2 décembre 2023. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement dans le cadre d'une ordination.

DECISION N°2023-11-388

Signature d'une convention mise à disposition du Kiasma avec le Comité Social et Economique du Groupe FDI Habitat pour l'utilisation de l'espace Lagoya le 21 décembre 2023. Le Kiasma est mis à disposition contre 1 750€ TTC.

DECISION N°2023-11-389

Signature d'un contrat de coproduction avec la compagnie En transition afin de participer financièrement à la création du spectacle « Enfin ». L'apport financier de la Ville, s'élève à 1 500€ nets de taxes.

DECISION N°2023-12-390

Signature d'un bail, situé 1 Place Pierre Mendès France, pour une durée d'un an pour le relogement des bureaux du syndicat Force Ouvrière de Castelnau-le-Lez. le loyer annuel est fixé à 6 372€.

DECISION N°2023-12-391

Signature de l'avenant n°01 en plus-value, au marché de maintenance et d'exploitation des installations CVC et de production E.C.S, pour un montant total de 39 142€ HT, correspondant) une augmentation de 10.63% du montant initial du marché.

DECISION N°2023-12-392

Signature d'une convention de mise à disposition de courts de tennis municipaux pour l'organisation exclusive de cours particulier avec Monsieur MANVEYLAN Mushegh.

DECISION N°2023-12-393

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Hérité Cancer » pour l'utilisation de l'espace Lagoya, du hall et de l'espace traiteur le 20 décembre 2023. Un gala et une vente aux enchères sont organisés. Le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2023-12-394

Signature d'un contrat de cession avec la SAS Atelier Théâtre Actuel, pour la diffusion d'une représentation du spectacle « L'invention de nos vies » le 9 janvier 2024 au Kiasma. Le prix de la cession s'élève à 13 345.75 € TTC.

DECISION N°2023-12-395

Signature d'un contrat d'ateliers musicaux dans le cadre de la convention « projet d'accompagnement avec l'Orchestre de Chambre du Languedoc (OCL) et l'école de musique de Castelnau-le-Lez. Le montant du contrat est de 600€ TTC.

DECISION N°2023-12-396

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Cédéladanse pour l'utilisation de l'Auditorium Maurice Ravel, la salle polyvalente Espace Lagoya, les espaces bar et l'espace traiteur du 15 au 17 décembre 2023. L'association y organisera le concours international de danse.

DECISION N°2023-12-397

Signature d'un contrat de cession avec l'association LOLI EVENTS pour la représentation du spectacle LOLI MONDE lors du banquet des aînés qui se déroulera le 4 janvier 2024 au Palais des Sports. Le prix de la cession s'élève à 3 500€.

DECISION N°2023-12-398

Signature d'une convention avec le Fonds régional d'art contemporain Occitanie Montpellier pour le prêt d'œuvres de l'artiste Pep Agut qui seront présentés lors de l'exposition « Jardins Publics » du 17 janvier au 28 février 2024 au Kiasma. Le montant à régler au FRAC s'élève à 3 000€ nets de taxe.

DECISION N°2023-12-399

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association ZEPETRA pour l'utilisation de l'Auditorium Maurice Ravel, l'espace Lagoya les espaces bar et le hall le samedi 13 janvier 2024.

DECISION N°2023-12-400

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association Tennis Club Castelnauvien pour l'utilisation de l'espace Lagoya, les espaces bar et le hall le dimanche 21 janvier 2024. Dans le cadre du loto annuel, le Kiasma est mis à disposition gracieusement.

DECISION N°2023-12-401

Signature des marchés de travaux d'aménagement du Parc Vincent Sablé pour les montants suivants :

- Lot 01 – démolition – terrassements – revêtements – maçonneries – mobilier – Entreprises PSP SAS et URBAN'NT SAS pour un montant de 222 738 € TTC.
- Lot 2 – Platelage bois – Entreprise PHILIP FRERES SAS pour un montant de 130 628.40€ TTC.
- Lot 3 – Végétalisation des berges – Entreprise SERPE SAS pour un montant de 34 509.12€ TTC.

DECISION N°2023-12-402

Signature du contrat de travaux d'amélioration de la GTB du pôle petite enfance « Madiba » avec la société MAINTENANCE EXPLOITATION TELEGESTION d'un montant total global et forfaitaire de 29 975.19€ TTC.

DECISION N°2023-12-403

Signature de l'avenant en plus-value au marché n°2023057 relatif aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la DAP, avec VIP PLUS pour un montant de 4 347.50€ HT.

DECISION N°2023-12-404

Signature d'un contrat de cession avec l'association Compagnie des Perspectives pour la diffusion de deux représentations du spectacle « Caligula » le 27 février 2024 au Kiasma. Le montant de la cession s'élève à 14 139,11€ TTC.

DECISION N°2023-12-405

Signature d'un contrat d'hébergement et d'infogérance pour les solutions informatiques AGORA PLUS du portail Famille et des modules. Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an. Le cout annuel est de 4 950€ HT.

DECISION N°2023-12-406

Signature d'un contrat de maintenance pour les solutions informatiques AGORA PLUS. Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an. Le cout annuel est de 9 395€ HT.

DECISION N°2023-12-407

Signature d'une convention de partenariat entre la ville et le collège Frédéric Bazile. Dans l'enceinte du collège seront menés des ateliers par l'animateur du point info jeunes pour des actions éducatives et d'accompagnement sur des thématiques d'information jeunesse.

DECISION N°2024-01-01

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille BAZIA pour un montant total de 61.10€

DECISION N°2024-01-02

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille COLOMER REGIS pour un montant total de 47.70€

DECISION N°2024-01-03

Versement APE 4ième trimestre 2023 CONILL GUILLOIS pour un montant total de 48.88€

DECISION N°2024-01-04

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille DEBIEU ERAMBERT pour un montant total de 144€

DECISION N°2024-01-05

Versement APE 4ième trimestre 2023 JACCOD ORSONI pour un montant total de 89.20€

DECISION N°2024-01-06

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille KERVELLA CASSE pour un montant total de 49.60€

DECISION N°2024-01-07

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille LECOT DAPOIGNY pour un montant total de 36.60€

DECISION N°2024-01-08

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille LOMBARDO RIGOLLOT pour un montant total de 91.80€

DECISION N°2024-01-09

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille MADET PEY pour un montant total de 90.60€

DECISION N°2024-01-10

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille MAHEUX pour un montant total de 108.60€

DECISION N°2024-01-11

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille RAHMA OUAZANI pour un montant total de 228€

DECISION N°2024-01-12

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille PATERSON SYMIAKAKIS pour un montant total de 58.50€

DECISION N°2024-01-13

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille HENON REISING pour un montant total de 45.40€

DECISION N°2024-01-14

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille CONILL GUILLOIS pour un montant total de 187.20€

DECISION N°2024-01-15

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille ROUILLON BLANCHON pour un montant total de 53.10€

DECISION N°2024-01-16

Versement APE 4ième trimestre 2023 Famille SICARD PRUNIER pour un montant total de 17.10€

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN représentée par Gassien GAMBIER, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER représenté par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

délibération N°2024/01-01

ID : 034-213400575-20240129-DEL2024_01_01-DE



Suite de la

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JANVIER 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.